

Janvier 1907. Paris.

Le meurtre par Albert Soleilland d'une petite fille de 11 ans constitue l'un des faits divers les plus retentissants du début du XXe siècle. Exploité par des journaux à grand tirage (qui vivent leur âge d'or), ce crime a des conséquences inattendues. Alors que la France du président Fallières s'apprêtait à abolir la peine de mort, une extraordinaire campagne d'opinion la retarda de plus de 70 ans. Aujourd'hui encore, ce fait divers sordide continue à interroger les liaisons dangereuses qui unissent le meurtre d'enfant, presse à sensation et le désir de peine de mort.

Disparition inexplicquée d'une fillette. Cette information inquiétante s'affiche à la une de tous les journaux parisiens ce matin du 5 février 1907. La petite Marthe Erbelding, 11 ans, a disparu depuis 5 jours. On ne l'a pas revue depuis qu'Albert Soleilland, un ami de la famille, l'a emmenée voir un spectacle à Ba-Ta-Clan, le célèbre café-concert parisien, pour lequel il avait deux billets de faveur. Selon Soleilland, l'enfant aurait demandé d'aller aux toilettes pendant la représentation, et n'avait pas reparu depuis. En dépit de tous les efforts, les recherches n'avaient donné aucun résultat. Marthe était demeurée introuvable.

Au départ c'est une affaire de disparition d'enfant, et c'est ça qui va, dans un premier temps, construire ce fait divers : c'est un temps de suspens. C'est-à-dire que c'est un temps pendant lequel on ne sait pas ce qu'est devenue la petite Marthe Erbelding. Cette affaire va donc se propager de rubrique en rubrique. Disparition veut dire mystère, il y a donc là matière à un développement feuilletonesque de l'affaire. Le Petit Parisien, par exemple, commence par évoquer au tout début de février la disparition de la petite fille, et va parler à peu près tous les jours de cette affaire. Il ne faut pas oublier que c'est une presse qui est vendue au numéro, chaque jour il faut aller chercher son lecteur, il faut donc chaque jour un rebondissement, du suspens...

Dans le quartier populaire de Charonne où vivent les familles Erbelding et Soleilland, c'est la consternation. Tandis que la police enquête sur les conditions de la disparition, les journalistes multiplient les hypothèses : Fugue ? Rapt ? Traite des blanches ? On s'interroge surtout sur le rôle de Soleilland.

Dès le départ, le comportement d'Albert Soleilland paraît complètement suspect : la petite fille qui serait partie aux toilettes, pendant qu'il l'emmenait au spectacle à Ba-Ta-Clan... il n'a pas eu l'air de s'inquiéter terriblement... Les policiers font venir et interrogent le personnel, les placeurs, etc. : personne n'a le souvenir ni de Soleilland, ni de la petite fille... Dès le départ, ça ne tourne pas, cette histoire... Mais on ne peut pas l'accuser directement. Donc l'enquête va durer 8 jours environ, et rapidement, le filet se ressert autour de Soleilland.

Le 9 février, Albert Soleilland avoue : il a tué Marthe Erbelding. Les journaux racontent alors, avec force détails, comment l'assassin a accompli son forfait. Il n'a jamais été à Ba-Ta-Clan ; profitant de l'absence de sa femme, il a emmené la petite chez lui, et l'a tuée dans ce qu'il appelle « un moment d'égaré ». Quant au corps, il s'en est débarrassé en le déposant à la consigne des bouchers de la gare de l'Est. On s'y rend, on ouvre la consigne et effectivement, on trouve le corps de la petite Marthe intact, dans la mesure où il fait très froid cette semaine-là. L'autopsie a lieu très vite. Elle contredit tous les aveux de Soleilland : la petite fille a été violente, elle a subi tous les outrages, et elle a été poignardée. D'emblée, c'est le « monstre Soleilland », le « satyre » qui a trompé l'amitié des Erbelding pour commettre un affreux forfait : violer et tuer une enfant qu'il connaissait depuis sa naissance.

Le portrait de Soleilland est vraiment celui d'un monstre, violeur et assassin d'enfant. Il y a une identification des lecteurs à cette famille, qui est facilitée par le récit médiatique, la douleur des parents, la figure de cette enfant confiée simplement à des voisins qu'on connaît depuis fort longtemps. Chacun peut se retrouver totalement trahi, et c'est ce qui participe à l'immensité de l'émotion autour de ce meurtre.

Pendant plus d'une semaine, ceux qu'on appelle les « fait-diversiers » jouent la carte de l'émotion : on met en scène le martyr d'une mère, la douleur du père, les tourments de l'épouse de Soleilland, à qui on arrache des confidences sur la personnalité du tueur. Les journalistes ont joué un rôle clé dans le déroulement, dans l'enchaînement des événements. Souvent, les policiers arrivent pour

interroger un témoin dans une piste brûlante, et ils trouvent dix, vingt journalistes qui les attendent, qui ont déjà interrogé les gens, qui leur ont déjà annoncé les choses... L'effet de surprise est quelque peu dissous...

Quatre jours plus tard, les journaux publient les photos des obsèques de la petite Marthe. Une pratique nouvelle, déclinée dans une multitude d'articles. « 50 000 personnes » écrit Le Matin, « 100 000 » renchérit Le Petit Parisien. Les obsèques sont un moment où culmine vraiment l'émotion populaire : une foule immense accompagne le cercueil, va à l'église Saint-Ambroise. Une émotion populaire se construit, et en regard cette figure monstrueuse de Soleilland.

Au lendemain des obsèques, la tension retombe. Pour la raviver, les reporter soulèvent un nouveau scandale : l'assassin Soleilland pourrait échapper à l'échafaud. Car le président Fallières, abolitionniste convaincu, gracie systématiquement tous les condamnés à mort.

Mais il faut attendre le procès, qui s'ouvre quatre mois plus tard, devant la Cour d'assises, pour que l'affaire revienne à la une. Le procès est relaté, comme toujours à ce moment-là, d'une manière extrêmement précise, méthodique, et avec cette spécificité que Soleilland est coupable avant même d'avoir été jugé. Coupable ? Oui : le jury condamne Soleilland à mort le 26 juillet. Mais pour les journaux comme pour la rue, rien n'est réglé : Soleilland peut encore être gracié.

Les plaintes populaires qui se multiplient réclament le châtement suprême. « Se montrer humain, gracier l'assassin/Est user de trop de clémence/Mais quand l'ouvrier réclame du pain/Pourquoi n'avoir pas d'indulgence ?/Non, pas de pitié, il vous faut châtier l'assassin satyre/Et qu'à l'échafaud, on livre au bourreau, ce monstre vampire »

Deux mois après, la nouvelle tombe, et elle est insupportable : le président a gracié le monstre ! Paris gronde de fureur, demande la tête du criminel et la démission du président. S'il y avait dans l'opinion déjà une majorité qui était pour la peine de mort, c'est encore pire évidemment après la « grâce révoltante » de Fallières, qui va déchaîner l'opinion publique. L'annonce de la grâce de Soleilland, c'est le moment où culmine la mobilisation des journaux : comme s'ils se sentaient investis d'une mission de protestation.

Toute la presse populaire conteste la légitimité du droit de grâce présidentielle, et s'engage alors pour la peine de mort, présentée comme le seul moyen de protéger les honnêtes gens. Quant à Soleilland, il est transféré à Saint-Martin-de-Ré, point de départ des forçats vers le bagne de Cayenne. L'affaire est cependant bien loin d'être terminée. Elle précipite une grave crise politique, qui fait du crime et de la peine de mort des préoccupations nationales.

En 1907, la France est sensée vivre dans ce qu'on appellera plus tard « La Belle Époque ». Une période présentée comme étant celle du triomphe du progrès et de la technologie ; un moment privilégié pour l'insouciance, la légèreté et la démocratisation des loisirs. Mais c'est aussi un pays inquiet, marqué par de nombreuses grèves et de très vifs conflits sociaux. Les grands quotidiens, qui sont alors de véritables institutions, et dont les tirages cumulés atteignent 5 millions d'exemplaires, entendent bien jouer un rôle décisif : être la voix de l'opinion, et peser sur le jeu démocratique. On dit parfois que la « Belle Époque » c'est aussi la « Belle Époque de la presse » : il y a de grands journaux populaires qui sont devenus des médias de masse. C'est un objet de consommation courante, de partage, et même de sociabilité. A cette époque, la presse relate au moins dix faits divers criminels par jour. C'est la rubrique majeure des journaux à grand tirage qui scelle, en ce début de siècle, le « pacte de l'encre et du sang ». Cela fait partie des rubriques par lesquelles ces journaux construisent leur identité. Le fait divers criminel est ce qui favorise et facilite l'essor de cette presse commerciale et populaire. Nous sommes dans un contexte de forte urbanisation, il y a en France des « néo-urbains », une partie de la population à laquelle on va apprendre à vivre en ville, et le récit du fait divers est aussi un récit d'apprentissage, où on va expliquer les dangers de la ville, les codes sociaux et urbains. Dans la rue, chez les marchands de vin, au lavoir, tous lisent et commentent ces récits qui parlent de leurs quartiers, de leurs voisins, de leur vie quotidienne. Mais dont la violence attise aussi les violences de l'époque. Ce journal, on le lit à haute voix, on le prête, il est facile d'imaginer que les gens prennent peur...

Cette marée de papiers provoque une crise inédite : on ne parle que de meurtres, d'attaques nocturnes, et de ces jeunes voyous qu'on dit maîtres des pavés des grandes villes, les apaches, première figure

médiatique de la délinquance urbaine, qui nourrit tous les fantasmes de la presse à grand tirage. La France est vue comme une citadelle assiégée par l'armée du crime. Il y a une véritable psychose d'insécurité ; le crime n'a jamais été autant dit, autant écrit, autant montré ; jamais la figure du criminel n'a autant fasciné. En réalité, ce n'est pas une criminalité réelle, c'est une criminalité ressentie. On a l'impression que le crime est partout. En multipliant les récits de crimes, d'attaques nocturnes et d'assassinats, cette presse nourrit un discours qui déplore l'insécurité régnant dans les rues des grandes villes et, du même coup, l'inefficacité d'une répression qui n'arrive pas à enrayer cette supposée marée montante de la criminalité. À lire les journaux, la répression est inefficace, on ne punit pas assez, la police est impuissante, la justice laxiste et la prison confortable. Quant au bagne de Cayenne, où Soleilland, échappant à la guillotine, avait été envoyé, il est décrit comme un eldorado, un coin de loisirs où les assassins vivent choyés. Le bagne, c'est l'équateur, les tropiques, les cocotiers.....

Ce récit du bagne est, totalement et évidemment, décalé par rapport à la violence carcérale. Le bagne, dont on sait qu'il est terrible, qu'on appelle « la guillotine sèche », dont la moitié des transportés meurt en un an, devient dans les journaux, y compris dans les journaux anarchistes type L'Assiette au Beurre, une sorte de félicité et de paradis terrestre. Et envoyer Soleilland au bagne, c'est lui payer des vacances !

Pour le pays, le sort de Soleilland est inacceptable. Un tel monstre, meurtrier et violeur d'enfant, mérite la mort. Ce châtiment que, précisément, le Parlement cherche à abolir. Une mobilisation exceptionnelle se met en place. Jurys d'assises, magistrats, mais aussi simples citoyens multiplient les pétitions pour défendre la peine capitale. Des centaines de lettres signées par ceux qui se considèrent comme « d'honnêtes gens » sont envoyées aux autorités pour réclamer un « châtiment exemplaire ». il y a des centaines de « bourreaux volontaires » qui expliquent ce qu'il faut faire à Soleilland : une femme propose de faire jeûner un ours au Jardin des Plantes pour ensuite enfermer Soleilland dans la cage... un autre correspondant se propose de s'occuper personnellement des « petites manivelles » de ce violeur d'enfant...

L'émotion soulevée par l'affaire Soleilland est exceptionnelle dans ce cadre de débat sur l'abolition de la peine de mort. Les journaux ont déjà commencé en 1907 une campagne pour ou contre la peine de mort, et se saisissent de ce fait divers pour en faire un cas emblématique contre l'abolition. Comprenant le parti commerciale qu'il pouvait en tirer, Le Petit Parisien organise en octobre 1907 un grand référendum populaire sur la peine de mort. « Êtes vous pour ? Êtes vous contre ? » demande-t-il à ses lecteurs, tout en doublant l'opération par un grand concours et des primes à gagner... L'opinion s'est passionnée pour cette affaire. Le résultat – dont le journal se défend : attention, ça n'a pas de valeur démocratique, ce n'est pas la loi, on ne vote pas les lois dans la presse, etc... mais le journal prend quand même bien soin de préciser que les députés entendront cette voix – le résultat, donc, est écrasant : plus d'un million de voix contre l'abolition.

Un tel battage finit par peser sur la Chambre des députés, où le projet d'abolition de la peine de mort est discuté un an plus tard, en novembre 1908. Les grandes figures du temps s'y affrontent dans un débat enflammé : à droite, l'écrivain nationaliste Maurice Barrès, « pour la nécessaire élimination des criminels, ces dégénérés qui gangrènent la société » ; à gauche, le Garde des Sceaux Aristide Briand et Jean Jaurès, icône du socialisme, se font les apôtres de l'abolition, « œuvre de progrès et de l'espérance de l'humanité ».

Pour les abolitionnistes, il faut aller contre l'opinion, parce que, dans un régime républicain et démocratique, la justice doit être progressiste, et ainsi anticiper en quelque sorte ce à quoi l'opinion finira par se résoudre un jour. Mais ce n'est pas l'avis de la majorité des députés. Écoutant la clameur publique, ils votent le 8 décembre 1908 le maintien de la peine capitale. Immédiatement, la guillotine reprend du service, et dès le 11 janvier, quatre têtes tombent dans le Nord de la France. Sept exécutions en un mois, alors qu'il n'y en avait pas eu une seule depuis 1906. Le bourreau, Anatole Debler, est accueilli par une foule en délire, on crie « Vive Debler », on chante la guillotine retrouvée... Comme le dira un député de l'époque, « le meurtre d'un érotomane [Soleilland] a fait finalement reculer l'humanité ».

L'exceptionnelle mobilisation qui se noue autour de l'affaire Soleilland dépasse le cas de ce seul fait divers. Elle interroge ce désir de peine de mort, qui surgit après chaque crime monstrueux. La magistrature et les autorités politiques ont fait de la peine de mort l'expression judiciaire d'une volonté de vindicte publique. Ce qui fait qu'en France il y a fort peu de lynchage à proprement parlé, on peut voir une sorte « d'arrangement » entre la foule et la justice sur la question de la peine de mort. Mais s'il est une figure qui engendre plus que tout autre la haine et la vengeance sociale, c'est celle de l'enfant violenté, kidnappé, assassiné. Le meurtre d'enfant, c'est l'émotion majeure, qui veut donc appeler la sanction suprême. Dans tous les meurtres, ce sont ceux d'enfant, l'innocence personnifiée, qui bouleversent le plus l'opinion.

À mesure que s'accroît au XXe siècle l'attention portée à l'enfance, les violences et les abus commis à son égard deviennent inexcusables. Cette sensibilité neuve accroît le désir de vengeance. On voit que le fait divers devient un occasion de légiférer, en faisant appel à la figure majeure que l'on a construit au sein du fait divers et qui est la victime.

En 1935, l'enlèvement à Marseille de Claude Malméjac, 18 mois, suscite ainsi le vote d'une loi qui étend la peine capitale au simple ravisseur d'enfant même s'il n'y a pas eu homicide. Et tous les meurtres d'enfant qui suivent posent inlassablement la même question : pour ou contre la peine de mort ?

Mais c'est surtout avec l'affaire Patrick Henry, à un moment où l'abolition de la peine de mort redevient d'actualité que la question atteint son paroxysme. En 1976, l'enlèvement et l'assassinat du petit Philippe Bertrand par Patrick Henry bouleverse l'opinion. Soixante ans après, l'affaire Soleilland semble se rejouer. Même indignation publique, même déflagration médiatique, même dramaturgie. Portées cette fois par la télévision. La nouveauté, c'est le début de l'arrivée de la concurrence à la télévision, qui va beaucoup se jouer sur l'information. Les deux journaux télévisés construisent leur concurrence autour de la narration de l'enlèvement puis du meurtre du petit Philippe Bertrand. On se souvient, en particulier, de l'ouverture du JT de Roger Giquel sur TF1 lorsque le corps de l'enfant est retrouvé : « La France a peur ! ». On se souvient moins de la suite : « La France a peur, je crois qu'on peut le dire aussi nettement. La France connaît la panique depuis qu'hier soir, une vingtaine de minutes après la fin de ce journal, on lui a appris cette horreur : un enfant est mort. Un doux enfant, au regard profond, assassiné, étranglé – ou étouffé, on ne sait pas encore, l'autopsie n'a pas encore complètement révélé – par le monstre qui l'avait enlevé pour de l'argent. »

Tout comme Soleilland, Patrick Henry réveille l'opinion. Lui aussi est « un monstre, insensible, cynique, abjecte ». Il y a une continuité, on retrouve les mêmes types de circonstances, qui produisent les mêmes effets, les mêmes réactions, de la foule, des médias. Après les journaux, la télévision joue le même rôle, qui désigne le coupable à la vindicte publique. Et c'est encore autour de cette question de la mort d'un enfant, innocent, que peut se recristalliser le débat sur la peine de mort. Toute la presse favorable au maintien de la peine de mort s'est emparé de ce cas, non pas pour réclamer ouvertement ce maintien, mais pour fortement la suggérer. Le Parisien, qui a nouveau est sur la brèche parce qu'on est à nouveau à une période où la question de la peine de mort est en suspend, se lance encore une fois, corps et âme, dans l'évocation de l'affaire et du procès que l'on fait à Patrick Henry, au nom du maintien de la peine de mort. Le Parisien « récidive » en organisant à nouveau en 1976 un référendum sur la question : faut-il abolir ou non la peine de mort ? Selon le journal, le résultat est sans appel : 99 % des Français disent oui à la peine de mort.

Lorsque s'ouvre son procès, Patrick Henry semble promis à la guillotine, car contrairement au président Fallières, Valéry Giscard d'Estaing ne gracie pas les condamnés à mort. Pourtant, et en dépit de l'atrocité du crime, l'avocat Robert Badinter parvient à sauver la tête de Patrick Henry. Le procès, assez rapidement, était devenu celui de la peine de mort. Et c'est en cela que l'affaire est intéressante sur l'évolution du débat démocratique : c'est le début d'un processus qui aboutit à l'abolition en 1981. Devenu Garde des Sceaux, Robert Badinter prononce devant l'Assemblée nationale en septembre 1981 un discours historique : « Demain, grâce à vous, la justice française ne sera plus une justice qui tue. »

Le combat des abolitionnistes de 1908, brisé par le crime de Soleilland, aboutit enfin en 1981. La peine capitale est abolie en France. Pourtant, comme au jour de ce sinistre fait divers, les meurtres

d'enfant suscitent toujours dans l'opinion des pulsions mortifères. Mais, signe du temps, nous ne sommes plus à un débat pour ou contre le rétablissement de la peine de mort en France. Alors, le débat s'oriente plus vers la chaîne des responsabilités lorsqu'il y a des ratés. Les pulsions sont-elles moins fortes ? Je ne crois pas, d'autant moins qu'elles s'expriment au nom de l'amour de l'enfance, et donc de la vie.

Laurent Mauras
juin 2026